

**DU 15 juin 2017**

**MEMBRES DU CONSEIL DE L'ESPÉ**

**ÉTAIENT PRESENTS EN PERSONNE**

**Présidente du Conseil :**

Catherine MOISAN (IGEN honoraire).

**Représentants de l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne :**

Yann BASSAGLIA (Vice-président de la Commission de la Formation et de la Vie universitaire).

**Représentants des collectivités territoriales :**

Jeannick LE LAGADEC, délégué de Christian FAVIER (Président du Conseil Départemental du Val de Marne)

**Personnalités désignées par la rectrice de l'Académie de Créteil :**

Martine AMIOT (Directrice de la pédagogie) ; Laurent NOÉ (DAASEN de Seine-Saint-Denis) ; Jean-Jacques DUMERY (Doyen des IA-IPR).

**Personnalités désignées par les universités partenaires**

Jean-Yves ROCHEX (Professeur des universités à l'Université Paris 8) ; Frédéric SALY-GIOCANTI (Professeur à l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée).

**Représentants des personnels assurant des activités de formation :**

Aude DONTENWILLE-GERBAUD (Maître de conférences, SNESUP-FSU) ; Nicolas SCHMITT (Professeur des universités, Pour le maintien et le développement de formations et de recherche de qualité à l'ESPÉ) ; Geneviève GUILPAIN (PRCE HC, SUD Éducation/CGT) ; Éric MESNARD (PRAG, SNESUP-FSU).

**Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'Éducation Nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre :**

Didier DELMOND (PEMF, UNSA Éducation)

**Représentants des autres personnels**

Concettina REGNIER (SAENES, SNPRES-FO-94) ; Claude OGIER (Technicien informatique).

**Représentants des usagers**

Jawad TAYBI (titulaire FNEC FP-FO) ; Gabriel HOLARD-SAUVY (suppléant SNEP-FSU, SNES-FSU, SNUEP-FSU et UNEF pour une formation équilibrée, adaptée à nos besoins !).

**ÉTAIENT PRESENTS PAR PROCURATION AD HOC**

**Personnalités désignées par les membres du Conseil d'École :**

Anne-Marie CHARTIER (Chercheuse associée CNRS/ENS Lyon), représentée par Jean-Yves ROCHEX.

**Personnalités désignées par la rectrice de l'Académie de Créteil :**

Michèle DELOMEL (Doyenne des IEN du 2nd degré), représentée par Jean-Jacques DUMERY

**Personnalités désignées par les universités partenaires :**

André TARDIEU (Maître de conférences à l'université Paris 13), représenté par Jean-Yves ROCHEX

**Représentants des personnels assurant des activités de formation :**

Colette GUILLOPÉ (Professeur des universités, SGEN-CFDT), représentée par Aude DONTENWILLE-GERBAUD.

**Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'Éducation Nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre :**

Lorella BUGEAT (PEMF), représentée par Didier DELMOND.

**Représentants des usagers :**

Thibaud TOCQUEVILLE (titulaire FNEC FP-FO), représenté par Jawad TAYBI ; Coralie LARCHÉ (titulaire SNEP-FSU, SNES-FSU, SNUEP-FSU et UNEF pour une formation équilibrée, adaptée à nos besoins !), représentée par Gabriel HOLARD-SAUVY.

## ÉTAIENT ABSENTS

### **Représentants de l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne :**

Frédéric GERVAIS (Vice-président du Conseil d'administration de l'UPEC)

### **Représentants des collectivités territoriales :**

Didier DOUSSET, délégué de Valérie PÉCRESSE (Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France) ; Sandrine SOSINSKI et Geneviève SERT, délégués de Jean-Jacques BARBAUX (Président du Conseil Départemental de Seine-et-Marne) ; Estelle SICARD, délégué de Stéphane TROUSSEL (Président du Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis).

### **Personnalités désignées par les membres du Conseil d'École :**

Alain GONZALEZ (IGRHC directeur du service commun de F.C à l'université Pierre et Marie Curie)

### **Représentants des personnels assurant des activités de formation :**

Benjamin MOIGNARD (Maître de conférences, SGEN-CFDT)

### **Représentants des usagers :**

Sandra HERNANDEZ-VALLEJO (suppléante FNEC FP-FO), Marie-Andrée FIBAQUE (titulaire SNEP-FSU, SENS-FSU, SNUEP-FSU et UNEF pour une formation équilibrée, adaptée à nos besoins !) ; Stéphane VASSEUR (suppléant SNEP-FSU, SENS-FSU, SNUEP-FSU et UNEF pour une formation équilibrée, adaptée à nos besoins !)

## **PERSONNES INVITÉES**

**ÉTAIENT PRESENTS** : Stéphane BARDAU, Lucile CADET, Anne BERNARD, Sophie CANAC, François COSTA, Caroline DELMET, Catherine JANIN, Marie Hélène LE YAOUANQ, Olivier MONTAGNE, Alexandre PLOYE, Gérard PHELIPPEAU, Marie-France ROSSIGNOL, Véronique MANARANCHE, Tami MOURI

Le conseil de l'ESPÉ de l'académie de Créteil compte 24 votants, parmi lesquels 7 par représentation.

## **ORDRE DU JOUR**

1. Mise au vote : procès-verbal du Conseil du 27 avril 2017
2. Mise au vote : maquettes, mentions 2 et 4
3. Mise au vote : RNA et primes
4. Information : budget de projet
5. Information : campagne d'emplois 2018
6. Information : organisation de la rentrée sur les sites 1<sup>er</sup> degré
7. Information : déménagement de l'ESPÉ sur le campus Sénart
8. Information : affectation à titre définitif des professeurs des écoles enseignants à l'ESPÉ
9. Information : charte des visites
10. Questions diverses

## **DÉBAT EN SÉANCE**

*La séance est ouverte à 13 heures 35.*

**Aude DONTEWILLE-GERBAUD** donne lecture d'une déclaration, au nom des élus formateurs.

*« À la suite du drame que constitue le suicide d'une EFS en renouvellement inscrite à Livry-Gargan, les élu-e-s du Conseil s'associent à la douleur de la famille et des proches de cette stagiaire.*

*Les élu-e-s veulent témoigner de toute leur confiance envers l'équipe pédagogique qui œuvre, depuis de nombreuses années déjà, à l'accompagnement de ces EFS en renouvellement, et ce dans des conditions de plus en plus difficiles, tant à l'ESPÉ que dans les écoles. Cette équipe a été bouleversée. Les élu-e-s*

*remercient les services centraux de l'Université d'avoir mis en place un dispositif d'écoute psychologique et d'avoir reçu au plus vite les formateurs pour dégager des moyens supplémentaires afin de pouvoir, à nouveau, mettre en œuvre les modules spécifiques aux EFS Renouvelés qui existaient antérieurement.*

*Enfin, les élu-e-s s'indignent solennellement des absurdes et injustes critiques et polémiques parues dans la presse généraliste et parfois syndicale, mettant en cause - entre autres -, un inspecteur avec lequel l'équipe pédagogique a noué des relations de travail et de confiance depuis de longues années, choisissant, précisément, d'accompagner les EFS les plus fragiles du département. »*

## **POINT N° 1 : MISE AU VOTE : PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 27 AVRIL 2017**

*Le Conseil valide, à la majorité, le procès-verbal du Conseil du 27 avril 2017 (une abstention).*

## **POINT N° 2 : MISE AU VOTE : MAQUETTES, MENTIONS 2 ET 4**

### **2.1. Mention 2**

**François COSTA** indique que les parcours du second degré général ayant subi des modifications sont les maquettes relatives à l'anglais, à l'allemand, à la documentation, à l'éducation musicale, aux SES et à la SVT. Ces évolutions portent principalement sur des regroupements d'UE, des modifications de la répartition des heures entre cours magistraux, TD et TP ou des changements de désignation des modalités d'évaluation.

S'agissant du second degré technologique et professionnel, est demandée la création d'une maquette pour le M2 Biotechnologie - CAP Prévention, Santé et Environnement.

**Jeannick LE LAGADEC** indique qu'il aurait été souhaitable qu'un rapport synthétique ait été transmis aux membres du Conseil en amont de la réunion.

**Jean-Yves ROCHEX** souhaite savoir si les modifications présentées ce jour ont fait l'objet de concertations avec les universités partenaires.

**François COSTA** le confirme. Une synthèse des différentes modifications est en outre présentée dans le tableau communiqué aux membres du Conseil.

**Martine AMIOT** estime que les maquettes sont équilibrées. Les évolutions présentées ce jour sont positives.

*Le Conseil valide, à la majorité, les maquettes MEEF 2 (quatre abstentions).*

### **2.1. Mention 4**

**Sophie CANAC** indique qu'il a été décidé d'ouvrir un second parcours de formation de formateurs. Ce parcours à distance sera identique au parcours déjà existant. Il sera ouvert à condition que le nombre d'étudiants des deux parcours soit suffisant.

De même, deux parcours respectivement portés par l'ESPÉ et SES et STAPS et par l'ESPÉ et l'Université Paris 8 vont également être complétés par un parcours à distance, sans surcoût pour l'ESPÉ.

Est également proposée la création d'un diplôme universitaire s'appuyant sur le MEEF 4. Des enseignants inscrits en formation continue pour préparer le CAFIPEMF et le CAFA suivent actuellement des UE directement rattachées au MEEF 4. Le diplôme universitaire leur permettrait de valider les ECTS associés à ces UE, qui représentent la moitié de la mention 4. La création de ce diplôme universitaire n'engendrera aucun surcoût pour l'établissement.

*Le Conseil valide, à la majorité, les maquettes MEEF 4 (deux abstentions).*

### **POINT N° 3 : MISE AU VOTE : RNA ET PRIMES**

**Brigitte MARIN** indique que le premier tableau présente les modulations de service et les primes de responsabilité pédagogique (PRP) des directeurs adjoints. Ces derniers bénéficient de décharges importantes, ces postes étant associés à une charge administrative conséquente.

Le deuxième tableau concerne les responsables de mention, dont la décharge varie en fonction de la lourdeur de la mention, en nombre d'étudiants, de parcours et de partenaires universitaires.

Le troisième tableau concerne les responsables de site. La modulation de service qui leur est accordée varie en fonction de la date de leur entrée en fonction et du nombre de sites dirigés.

Le quatrième tableau concerne les chargés de mission. Le volume de décharge et de RNA (référentiel national d'activités) varie en fonction des missions. Il sera tenu compte de l'évolution de la charge associée à certaines missions lors des prochains recrutements.

**Sophie CANAC** précise que le cinquième tableau concerne les enseignants mobilisés dans la mise en place de nouveaux parcours et le suivi des étudiants.

**Catherine MOISAN** souhaite que les noms des personnes concernées ne figurent plus dans le document présenté en Conseil.

**Éric MESNARD** regrette que les décharges aient diminué de manière importante pour les nouveaux recrutés, et notamment pour le poste de responsable de site. Il est également regrettable que la personne en charge de l'activité culturelle bénéficie d'une décharge réduite, quand son prédécesseur disposait d'une décharge à temps plein. Se pose la question de savoir si une réduction similaire sera opérée lorsque le chargé de mission International partira à la retraite.

**Brigitte MARIN** rappelle que la décharge relative à l'activité culturelle a jadis été complète, à hauteur de 384 heures. Puis, en 2012, elle a été réduite à 196 heures, portant à la fois sur l'ESPÉ et sur l'UPEC. Depuis la nomination d'un assesseur sur ce dossier pour l'UPEC, la mission « Culture et partenariats culturels » assurée par un chargé de mission ESPÉ s'est recentrée sur cette seule composante, avec une décharge ESPÉ de 96 heures, puis de 64 heures. Cette décharge reste toutefois supérieure à la décharge octroyée aux chargés de mission « Culture et partenariats culturels » des autres ESPÉ franciliennes.

S'agissant de la mission « International », d'une part le nombre de partenariats s'est réduit de manière importante. Par exemple, les dispositifs de formation d'inspecteurs de pays étrangers – qui constituaient la part majeure de l'activité du chargé de mission « International » – n'ont pu être reconduits, faute de demandes depuis plusieurs années. D'autre part, dans le cadre d'Erasmus, la mise en place de stages à l'étranger au profit des étudiants fonctionnaires stagiaires – qui requérait beaucoup de soin et de temps – n'a quasiment plus lieu d'être, dans la mesure où les étudiants fonctionnaires stagiaires inscrits en M2 MEEF et en parcours adaptés ne peuvent plus être envoyés en stage à l'international, en raison de leur responsabilité de classe à l'année depuis la rentrée universitaire 2014. Seuls peuvent encore à la marge bénéficier de ces stages quelques étudiants pendant des périodes très courtes, au cours des vacances scolaires d'hiver ou de printemps. Par ailleurs, l'UPEC a mis en place un service des relations internationales performant, supervisé par un vice-Président « Relations internationales », et qui peut traiter directement un certain nombre de dossiers, comme les mobilités Erasmus enseignantes. Après le départ à la retraite de l'actuel chargé de mission « International », l'objectif est de réintégrer son support de poste dans le vivier des supports d'enseignement qui font défaut à l'ESPÉ pour assurer l'encadrement des étudiants (133 supports de postes, enseignants et BIATSS, ont été soustraits à l'ESPÉ entre 2008 et 2012). La modulation de service affectée à la mission « International » sera réduite, avec un rattachement au service « Recherche et internationalisation » de l'ESPÉ, qui permettra de renforcer l'articulation entre

recherche et formation et d'apporter à la nouvelle ou au nouveau chargé de mission « International » l'appui logistique d'un service existant.

**Aude DONTEWILLE-GERBAUD** souhaite savoir pourquoi tous les directeurs adjoints ne bénéficient pas de primes.

**Brigitte MARIN** indique que la Directrice adjointe « Coordination et Moyens » dispose d'une décharge pour thèse et ne peut donc simultanément bénéficier d'une prime ou réaliser des heures complémentaires.

**Aude DONTEWILLE-GERBAUD** indique qu'il serait souhaitable qu'un nouveau chargé de mission soit chargé d'assurer le lien entre l'ESPÉ et le rectorat. Cette fonction manque cruellement, notamment sur le site de Livry-Gargan.

**Brigitte MARIN** rappelle que cette mission relève déjà de la fonction de Sophie Renaut et des responsables de site, mais que la question sera envisagée.

**Catherine MOISAN** souligne que la situation spécifique du site de Livry-Gargan sera étudiée. Si la mission du responsable de site est diminuée, sa décharge le sera également.

**Jean-Yves ROCHEX** constate que pour plusieurs postes, le total de la PRP et de la modulation de service excède les obligations de service, sans que les personnes concernées ne soient autorisées à réaliser des heures complémentaires.

**Sophie CANAC** indique que les personnes ayant une modulation de service ne sont pas autorisées à avoir des heures complémentaires mais bénéficient alors d'une prime.

**Catherine MOISAN** souhaite savoir si tous les responsables réalisent un minimum d'heures d'enseignement.

**Brigitte MARIN** répond qu'en raison de certaines situations historiques, certains responsables réalisent très peu d'heures d'enseignement.

**Catherine MOISAN** indique qu'il convient de remédier à cette situation. Elle constate en outre que le total des modulations de service, du RNA et de la PRP atteint 8 238 heures. Se pose la question de savoir quelle proportion des heures totales de l'ESPÉ représente ce chiffre.

**Sophie CANAC** précise que ce chiffre représente environ 10 % des 80 000 heures statutaires de l'ESPÉ.

*Le Conseil valide, à la majorité, le RNA et les primes pour l'année 2016/2017 (six abstentions, deux membres du Conseil ne prennent pas part au vote).*

#### **POINT N° 4 : INFORMATION : BUDGET DE PROJET**

**Brigitte MARIN** rappelle que le budget de projet est un document formalisant les contributions au fonctionnement de l'ESPÉ de l'université intégratrice, des universités partenaires et du rectorat. En l'absence de réponse précise de l'université Paris 8 et de l'université Paris 13, le budget de projet définitif ne peut être soumis au vote ce jour.

S'agissant des charges d'enseignement, le total pour l'année 2016/2017 est de 104 290 heures, dont 97 880 heures pour la formation initiale (53 841 heures pour la mention 1, 42 048 heures pour la mention 2, 1 591 heures pour la mention 3 et 400 heures pour la mention 4), et 6 410 heures pour la formation continue (750 heures pour le premier degré, 2 300 heures pour le second degré et 3 360 heures pour l'ASH).

**Aude DONTEWILLE-GERBAUD** s'étonne du faible nombre d'heures consacré à la formation continue relative au 1<sup>er</sup> degré.

**Laurent NOÉ** rappelle que la capacité à former les enseignants du premier degré est fortement dépendante du remplacement des enseignants concernés. Il convient en outre de signaler qu'au cours de ces dernières années, la formation continue des enseignants du premier et du second degré a largement été portée par les 18 heures d'animation pédagogique statutaires. L'objectif reste toutefois que le nombre d'heures de formation continue proposées aux enseignants du premier degré augmente au cours des années à venir.

**Catherine MOISAN** souhaite savoir si les maîtres formateurs du rectorat sont comptabilisés dans le budget de projet.

**Laurent NOÉ** précise que ces derniers sont uniquement comptabilisés lorsqu'ils interviennent en formation initiale.

**Jeannick LE LAGADEC** regrette la disparition de la formation continue des enseignants.

**Laurent NOÉ** rappelle que l'animation pédagogique est de la formation.

**Jeannick LE LAGADEC** objecte que l'animation pédagogique consiste en un simple saupoudrage de quelques heures de formation. S'agissant des problématiques de remplacement, il convient de rappeler que par le passé, les enseignants partant en formation étaient remplacés par des étudiants.

**Jeannick LE LAGADEC** souligne en outre qu'il n'est pas normal que les enseignants du second degré ne soient pas remplacés lorsqu'ils partent en formation. Elle indique enfin être particulièrement réservée concernant la récente diminution du nombre d'heures d'enseignement.

**Catherine MOISAN** confirme qu'il serait souhaitable de mettre un terme à la diminution du volume d'enseignement. Il est également incontestable qu'il convient d'en faire davantage en matière de formation continue des enseignants du premier et du second degré.

**Éric MESNARD** indique avoir été sollicité pour délivrer une formation d'une heure et demie au sujet des nouveaux programmes d'enseignement moral et civique dans le cadre d'une animation pédagogique organisée après une journée de cours. Il refusera désormais ce genre de demandes, qui s'apparentent à une mascarade. Cette situation est d'autant plus problématique que certaines questions sensibles ne peuvent être approfondies en formation initiale, et que la disparition de la formation continue a contribué à distendre le lien entre enseignants et formateurs.

**Catherine MOISAN** souligne que de nouveaux modes de formation doivent être imaginés. La formation ne se résume pas à la délivrance de cours magistraux en amphithéâtre, peu compatibles avec la charge de travail importante des enseignants en début de carrière.

**Martine AMIOT** indique qu'un travail est en cours sur ce point, notamment par le biais de recherches-actions menées au sein des établissements.

**Didier DELMOND** confirme que les actions mises en place au sein des établissements donnent généralement des résultats plus satisfaisants que les formations longues à l'issue desquelles les enseignants se trouvent seuls face à leurs élèves. Il convient en outre de signaler que certaines animations pédagogiques donnent des résultats satisfaisants.

**Jean-Yves ROCHEX** indique qu'une réflexion doit être entreprise concernant les modalités de la poursuite de la formation initiale en T1 et en T2. Il serait en outre intéressant qu'un bilan concernant les différentes initiatives mises en œuvre au sein des établissements soit présenté.

**Jean-Yves ROCHEX** signale par ailleurs que le budget de projet présenté ce jour a suscité un certain nombre d'inquiétudes au sein de l'Université Paris 8, notamment concernant la compensation.

**Sophie CANAC** objecte que ces inquiétudes sont liées à la convention.

**Catherine MOISAN** rappelle que les relations avec l'Université Paris 8 et l'Université Paris 13 sont plus complexes que les relations avec l'UPEC ou l'UPEM. Un travail doit être entrepris sur ce point.

**Laurent NOÉ** indique qu'une réunion entre les présidents des universités et la rectrice est prévue la semaine suivante.

S'agissant du premier degré, l'absence de lisibilité et de proposition concrète d'intervention de l'ESPE dans la formation continue était liée au fait que l'intervention des maîtres formateurs du rectorat en formation initiale n'était pas clairement prise en compte dans les maquettes. Les interventions de chacun doivent être valorisées et clarifiées, dans un contexte d'équilibre entre les interventions de l'académie en formation initiale et les interventions de l'ESPE en formation continue des enseignants.

**Catherine MOISAN** rappelle que tel est l'objectif du budget de projet. Le budget de projet définitif devrait pouvoir être voté en septembre prochain. La convention-cadre globale pourra également être présentée lorsque tous les établissements partenaires auront répondu.

#### **POINT N° 5 : INFORMATION : CAMPAGNE D'EMPLOIS 2018**

**Brigitte MARIN** indique que le document remis aux membres du Conseil est un document provisoire. Les postes identifiés en vert correspondent à des supports disponibles, tandis que les postes identifiés en rose correspondent à des demandes de transformation. Le poste identifié en rouge correspond enfin à une demande de création de poste. Le document pourra être modifié en fonction de nouveaux supports disponibles qui seront connus suite au résultat des mutations en cours.

**Catherine MOISAN** indique qu'il serait souhaitable que la campagne d'emplois présentée ce jour soit de nouveau présentée au conseil en septembre prochain, dans sa forme définitive.

**Jean-Yves ROCHEX** s'interroge quant à la discipline de rattachement du poste transformé en ASH. Il souligne en outre qu'il serait souhaitable que des éléments de programmation pluriannuels soient transmis aux membres du Conseil.

**Brigitte MARIN** précise que le poste transformé en ASH sera rattaché à la 70<sup>e</sup> section. Des éléments pluriannuels ont été présentés l'an passé, mais le Conseil a refusé de les voter.

**Jean-Yves ROCHEX** indique que ces éléments pourraient au moins être présentés pour information.

**Catherine MOISAN** le confirme.

**Aude DONTEWILLE-GERBAUD** souhaite savoir à quelle hauteur les différents champs disciplinaires sont représentés au sein des fonctions transverses évoquées dans le cadre du point n°3.

**Catherine MOISAN** prend note de cette demande.

#### **POINT N° 6 : INFORMATION : ORGANISATION DE LA RENTREE SUR LES SITES 1<sup>ER</sup> DEGRE**

##### **6.1. Capacité d'accueil**

**Brigitte MARIN** indique que 31 groupes sont prévus en M1, dont 8 à Livry-Gargan, 10 à Bonneuil-sur-Marne, 9 à Torcy et 4 à Sénart. Ces 31 groupes comprennent 6 groupes de M1 en alternance, au nombre de deux par département.

80 groupes sont prévus en M2, dont 41 à Livry-Gargan, 18 à Bonneuil-sur-Marne et 21 en Seine-et-Marne.

##### **6.2. Organisation de la rentrée sur les sites 1<sup>er</sup> degré de Seine-et-Marne**

**Stéphane BARDAU** indique qu'il est prévu d'accueillir environ 1 000 étudiants, contre 900 l'an passé. Seuls les EFS de Seine-et-Marne seront désormais accueillis en Seine-et-Marne.

Seules deux vagues de stage seront organisées. Les étudiants sont ainsi à l'ESPÉ le lundi et le mardi, et en formation le jeudi et le vendredi, ou inversement.

Les supports mobilisés sont soit des supports créés spécifiquement pour accueillir des EFS, soit des supports de poste en lien avec des décharges. Certains EFS seront à la fois sur deux supports, mais cette situation sera minoritaire.

Les lauréats du premier concours formuleront leurs choix d'affectation en présentiel les 19 et 20 juin. Les profils de formation seront vérifiés et les dossiers administratifs seront constitués à cette occasion. Les stagiaires seront ensuite accueillis dans les écoles en juin et en formation en août. Les stagiaires issus du concours supplémentaire formuleront leur choix d'affectations à distance en juillet, tandis que leur profil de formation sera vérifié en présentiel le 28 août. Le dossier administratif sera constitué par courrier au cours du mois de juillet. Ces stagiaires seront accueillis en formation à la fin du mois d'août.

Les trois premières semaines de formation comprendront des séances d'observation et des moments de travail avec le titulaire.

Les accueils conjoints en circonscription seront remis en place.

### **6.3. Organisation de la rentrée sur les sites 1<sup>er</sup> degré de Seine-Saint-Denis**

**Gérard PHELIPPEAU** indique que huit groupes sont prévus pour les M1, dont cinq en présentiel, un en semi-distanciel et deux en alternance. La situation est moins stabilisée concernant les M2, en ce que les effectifs pourraient s'élever entre 1 080 et 1 260 EFS, soit 36 à 42 groupes. Les profils des étudiants sont inconnus à ce jour. Une architecture souple a donc été élaborée, et la structure pédagogique sera arrêtée lors de la deuxième semaine de rentrée.

Un accueil des lauréats est prévu en amont de la rentrée. Les lauréats sont ensuite présents en classe durant deux semaines, à une journée près, sachant que deux conférences sont prévues. Des emplois du temps transférables, qu'importe le profil des stagiaires, ont été élaborés pour la période allant de septembre à la Toussaint.

### **6.4. Organisation de la rentrée sur les sites 1<sup>er</sup> degré du Val de Marne**

**Anne BERNARD** indique que le site de Bonneuil-sur-Marne devrait accueillir environ 840 étudiants, soit une légère augmentation par rapport à l'année précédente. S'agissant des M2, il est prévu de constituer six groupes de DU Professionnel, trois groupes de DU Approfondissement, deux groupes de M2 non-EFS et huit groupes de M2 EFS. Concernant les M1, il est prévu d'accueillir sept groupes en présentiel et deux groupes en alternance. Un groupe pourrait enfin être ouvert en semi-distanciel en fonction du nombre d'étudiants intéressés. Un groupe de M1 en présentiel pourrait être supprimé si ce groupe était ouvert.

Trois types de support sont envisagés pour les EFS : des compléments de décharge, des compléments de postes béarnais et le dispositif DUO, dans le cadre duquel deux stagiaires occupent un poste. Pour ce dernier dispositif, l'alternance sera organisée sur la base de 2,5 jours par semaine. 240 EFS devraient être affectés sur des postes DUO. Les binômes seront constitués d'un étudiant de M2 et d'un étudiant en DU de professionnalisation. Tous ces étudiants seront affectés à l'issue du premier CRPE.

Les 350 lauréats du premier CRPE seront accueillis en amphithéâtre le 21 juin. Ils auront alors connaissance de leurs écoles d'affectation. Ils seront accueillis en circonscription le lendemain. La même opération sera répétée à la fin du mois d'août pour les lauréats du second CRPE, qui auront eu connaissance de leurs écoles d'affectation aux alentours du 20 juillet. La totalité des EFS sera ensuite accueillie sur le site de l'ESPÉ à la fin du mois d'août.

Les quinze premiers jours de formation comprendront des temps d'observation et des temps de travail à l'ESPÉ. L'alternance se mettra en place à partir du 18 septembre.

Les M1 en alternance seront accueillis le 28 août à l'ESPÉ, tandis que l'accueil sur site sera organisé le 31 août, avant que les cours ne débutent dans la foulée.

Les M1 seront enfin accueillis le 4 septembre, tandis que les enseignements débuteront le 5 septembre.

## **6.5. Echanges avec le Conseil**

**Catherine MOISAN** indique qu'il aurait été souhaitable que les documents présentés ce jour aient été transmis en amont de la réunion.

**Aude DONTEWILLE-GERBAUD** souhaite savoir par qui la mise en place du dispositif DUO a été décidée.

**Anne BERNARD** rappelle que cette décision date de l'année dernière. Il était alors apparu que les relations entre les EFS intervenant en complément d'un enseignant titulaire et les enseignants titulaires concernés étaient parfois mauvaises.

**Laurent NOÉ** rappelle que les modalités de la mise en stage dans les écoles et établissements relèvent de l'employeur, en concertation avec l'ESPE. Les bénéfices du dispositif DUO sont clairement apparus cette année. Les retours négatifs sont beaucoup moins nombreux que ceux relatifs aux stages effectués en complément d'un enseignant titulaire. Ce dispositif va donc être généralisé en Seine-Saint-Denis.

**Catherine MOISAN** souhaite savoir si la mise en place du dispositif DUO a été envisagée en Seine-et-Marne.

**Stéphane BARDAU** répond que cela n'est pas prévu en Seine-et-Marne qui compte un grand nombre de support de décharge de directions à mi-temps et d'autres contraintes territoriales spécifiques.

**Éric MESNARD** souligne qu'il serait tout de même souhaitable que des éléments objectifs soient présentés concernant le dispositif DUO. Des difficultés ont été remontées, notamment concernant le début d'année et l'accueil des parents. Se pose en outre la question du rythme de l'alternance.

**Jean-Yves ROCHEX** constate que les M1 seront accueillis alors que leurs résultats ne seront pas encore définitifs.

**Jawad TAYBI** indique qu'une enquête relative au dispositif DUO a été réalisée. Cette enquête n'était toutefois pas anonyme, ce qui interroge quant à la pertinence des résultats. Dans le Val-de-Marne, il était en outre prévu que le dispositif DUO soit réservé aux EFS volontaires. Se pose la question si cette modalité sera toujours d'actualité pour l'année à venir.

**Catherine MOISAN** indique que l'incertitude relative au nombre d'étudiants attendus en Seine-Saint-Denis ne doit pas empêcher la détermination des dates et des modalités d'accueil. Se pose en outre la question de savoir si le département de Seine-Saint-Denis dispose d'un dispositif permettant d'identifier les profils des étudiants une fois qu'ils sont connus.

**Aude DONTEWILLE-GERBAUD** s'interroge quant aux modalités de la mise en stage des renouvelés.

**Jeannick LE LAGADEC** rappelle que s'agissant du dispositif DUO, il convient également de prêter une attention particulière aux élèves et à leur progression. Il est en outre étonnant que ce dispositif salué par tous n'ait pas été mis en place en Seine-et-Marne.

**Laurent NOÉ** souligne que dans le cadre du dispositif DUO, le rythme de l'alternance peut être modulé à loisir.

S'agissant de la comparaison entre départements, il convient de rappeler que les contraintes académiques sont différentes. Ainsi, 3 000 des 10 000 titulaires du premier degré de Seine-Saint-Denis ont été recrutés au cours des trois dernières années. La situation est différente en Seine-et-Marne.

**Laurent NOÉ** rappelle en outre qu'en Seine-Saint-Denis, le dispositif DUO n'était pas basé sur le volontariat au cours de l'année écoulée. Etant généralisé, il ne le sera pas non plus l'année prochaine.

Les élèves constituent effectivement le principal point d'attention du rectorat de l'académie.

S'agissant enfin des renouvelés, le rythme d'une semaine sur deux, plébiscité par les écoles, a été retenu en Seine-Saint-Denis. L'objectif est de coupler les renouvelés avec les prorogés (stagiaires jugés aptes à la titularisation mais devant compléter leur master durant l'année 2017-2018), en fonction des possibilités. Le rythme d'une semaine sur deux concernera également a priori tous les DUO car il permet de faire assurer le tutorat des deux stagiaires partageant une même classe par un même tuteur (il peut alternativement visiter les deux stagiaires sur un jour de la semaine donné pour sa décharge).

**Anne BERNARD** indique que le rythme de l'alternance dans le cadre du dispositif DUO sera de 2,5 jours par semaine dans le Val-de-Marne. Ce dispositif ne sera pas basé sur le volontariat.

**Stéphane BARDAU** précise que s'ils n'obtiennent finalement pas leur année, les M1 reçus la semaine prochaine bénéficieront d'un report de stage.

**Catherine MOISAN** partage l'appréciation de Jawad Taybi concernant la nécessité que les enquêtes soient anonymisées.

**Gérard PHELIPPEAU** confirme que les profils des étudiants de Seine-Saint-Denis seront identifiés grâce à un questionnaire en ligne. Les groupes seront constitués dès la deuxième semaine de septembre.

**Aude DONTEWILLE-GERBAUD** souhaite savoir s'il pourrait être envisageable qu'un binôme expérimente plusieurs types de cycles au cours de l'année.

**Laurent NOÉ** le conteste. Un stagiaire est administrativement affecté dans une école pour l'année entière et toute modification relève d'une opération de désaffectation-réaffectation complexe ; le stagiaire est en outre un véritable référent tout au long de l'année pour la classe, les élèves et les familles.

**Aude DONTEWILLE-GERBAUD** souhaite savoir s'il serait envisageable que plusieurs rythmes d'alternance se succèdent pour un même binôme en cours d'année.

**Laurent NOÉ** confirme que plusieurs rythmes peuvent se succéder en cours d'année si les équipes de formateurs de l'ESPE ont un projet particulier ; ceci doit se faire en informant l'académie, en faisant évidemment en sorte que l'enseignement soit assuré chaque jour devant les élèves par l'un des deux stagiaires et en organisant l'information aux élèves et aux familles sur l'organisation. Le rythme d'une semaine sur deux permet de faire en sorte que les stagiaires soient suivis par le même tuteur.

**Catherine MOISAN** souhaite savoir pourquoi le rythme d'une semaine sur deux n'a pas été choisi dans le Val-de-Marne.

**Anne BERNARD** souligne que tous les supports du Val-de-Marne ne relèvent pas du dispositif DUO. Or il est particulièrement compliqué de gérer deux temporalités différentes.

**Aude DONTEWILLE-GERBAUD** souhaite savoir si la semaine débute le jeudi ou le lundi.

**Gérard PHELIPPEAU** indique être plutôt en faveur de la semaine glissée, qui permet aux stagiaires de bénéficier d'une pause au milieu de leur semaine d'enseignement.

**Laurent NOÉ** partage cette appréciation.

**Aude DONTEWILLE-GERBAUD** souhaite savoir ce qu'il en est des options de recherche dédiées.

**Lucile CADET** indique que cette question sera étudiée dans le cadre d'une réunion prévue le 19 juin.

**Aude DONTEWILLE-GERBAUD** souhaite savoir si le DU pourrait se décliner au travers de modalités différentes pour les renouvelés.

**Gérard PHELIPPEAU** souligne qu'en Seine-Saint-Denis, les renouvelés sont regroupés au sein d'un groupe spécifique. Il indique en outre n'avoir aucun état d'âme à adapter les maquettes des DU en fonction des besoins des stagiaires renouvelés, qui ont généralement au moins un master.

**Catherine MOISAN** souligne qu'il est intéressant que la discussion relative à la rentrée se soit focalisée sur les modalités d'accueil et de mise en stage. Cette situation atteste du fait que des progrès peuvent être réalisés, notamment concernant l'accueil, qui doit être planifié en amont. Elle atteste également du manque d'éléments objectifs permettant d'analyser la pertinence des choix réalisés. Il convient enfin de rappeler que les questions posées ce jour mériteraient également d'être posées concernant le second degré.

#### **POINT N° 7 : INFORMATION : DÉMÉNAGEMENT DE L'ESPÉ SUR LE CAMPUS SÉNART**

**Tami MOURI** rappelle que le campus de Sénart est en pleine croissance depuis plusieurs années. L'ESPÉ occupera le bâtiment FU1. Des travaux d'adaptation y seront réalisés durant l'été. Pour rappel, la Direction de l'ESPÉ avait demandé à ce que l'établissement bénéficie d'un bâtiment unique et visible, attestant de l'intégration de l'ESPÉ au sein du campus. L'ESPÉ intégrera donc l'ensemble du bâtiment FU1, à l'exception de deux salles de TD et d'une salle de *coworking*, qui seront partagées avec d'autres composantes. La surface sera d'environ 2 000 mètres carrés, et un effort budgétaire d'environ 100 000 euros sera demandé à l'UPEC. L'objectif est que le bâtiment soit disponible pour l'emménagement le 28 août prochain.

**Olivier MONTAGNE** indique qu'il serait souhaitable que le futur bâtiment de l'ESPÉ fasse l'objet d'une inauguration officielle.

**Catherine MOISAN** ajoute qu'il serait souhaitable que la rectrice soit conviée à cette inauguration. Elle remercie l'UPEC pour sa réactivité et le travail réalisé.

**Stéphane BARDAU** s'associe à ces remerciements au nom des maîtres formateurs de Seine-et-Marne, dont les demandes ont été entendues.

#### **POINT N° 8 : INFORMATION : AFFECTATION À TITRE DÉFINITIF DES PROFESSEURS DES ÉCOLES ENSEIGNANT À L'ESPÉ**

**Brigitte MARIN** se réjouit de l'affectation à titre définitif des professeurs des écoles enseignants à l'ESPÉ, qui intervient après trois ans de blocage.

#### **POINT N° 9 : INFORMATION : CHARTE DES VISITES**

**Anne BERNARD** indique que la rédaction d'une charte des visites s'inscrit dans le cadre plus large de la réflexion relative à l'accompagnement des EFS, et notamment les EFS en difficulté, menée par un groupe de travail dans le Val-de-Marne. L'objectif est de rédiger une charte précisant la nature et l'objectif de l'écrit-conseil, la manière dont les EFS doivent être prévenus ou encore le moment où l'écrit-conseil doit être transmis, dans un objectif d'harmonisation des pratiques. Cette charte concernera le premier et le second degré, et les visiteurs de l'ESPÉ comme ceux du rectorat. L'objectif est que cette charte soit rédigée d'ici à la rentrée prochaine.

**Éric MESNARD** ajoute qu'un des objectifs de cette charte est d'améliorer les relations entre les différents visiteurs. Il souligne en outre que les difficultés rencontrées par les EFS ne se limitent pas aux difficultés concernant la notation, notamment pour les EFS arrivant de province. Il est donc regrettable que l'action culturelle de l'ESPÉ soit si limitée.

**Didier DELMOND** souligne que les EFS rencontrent des difficultés importantes en matière de logement. Se pose la question de savoir si la cellule logement sera effective cet été.

**Laurent NOÉ** confirme que la permanence estivale sera renforcée. Il convient toutefois de rappeler que la cellule logement n'est pas une agence immobilière. Certains étudiants peinent parfois à trouver un logement en raison du fait que leurs attentes sont trop élevées.

**Jeannick LE LAGADEC** souligne que le schéma départemental de l'enseignement supérieur et de la recherche contient un volet visant à favoriser la réussite des étudiants. Ce volet porte principalement sur le logement et la santé. Tous les acteurs du logement ont récemment été réunis pour échanger sur ce point. De nombreux logements étudiants sont en construction sur le territoire.

## **POINT N° 10 : QUESTIONS DIVERSES**

### **10.1. Difficultés des étudiants fonctionnaires stagiaires**

- Indicateurs des difficultés
- Mesures prises pour améliorer leurs conditions de travail

**Brigitte MARIN** indique que 61 démissions ont été enregistrées l'année passée, soit 2,7 % des 2 232 EFS de premier degré (M2 et DU). 41 étudiants ont été concernés par des arrêts de plus de 36 jours (dont congés maternité). Par ailleurs, 269 des 991 étudiants de M2 (27 %) ont passé leur mémoire en première session, tandis que 722 étudiants (73 %) l'ont passé en deuxième session. Aucune information n'est disponible à ce jour concernant les convocations devant le jury.

Les mesures prises pour améliorer les conditions de travail des EFS portent sur l'accueil, et notamment l'intégration et l'aide au logement, sur la mise en place de séances d'analyses de pratiques, ainsi que sur la mise en place d'un bureau de la vie des étudiants, d'une cellule de veille pédagogique et d'une cellule de veille psychologique.

**Catherine MOISAN** ajoute qu'un travail visant à la mise en place d'un certain nombre d'indicateurs de suivi des étudiants est en cours.

**Didier DELMOND** ajoute qu'en Seine-Saint-Denis, un groupe de formateurs viendra en aide aux étudiants stagiaires en difficulté dès le début de l'année.

### **10.2. Mise en place de la nouvelle maquette à la rentrée 2017 (proposée par le SGEN-CFDT)**

- **Crédits ECTS**
- **Modalités d'évaluation**
- **Compensation**

**Lucile CADET** indique que dans le cadre de la consultation, 37 enseignants et 7 personnels administratifs se sont exprimés en faveur de la mise en place de la nouvelle maquette en 2018, 26 enseignants et un personnel administratif se sont exprimés en faveur d'une mise en place en 2017, tandis que 80 enseignants et 14 personnels administratifs ne se sont pas prononcés. La Direction s'est conformée aux résultats du vote.

Depuis la dernière réunion du Conseil, ont uniquement été modifiés des éléments relatifs à la ventilation ou aux intitulés, à la demande des enseignants et des référents. Le volume d'heures est resté inchangé pour les étudiants, tandis qu'il est passé de 559,375 heures à 560,25 heures pour les formateurs.

**Catherine MOISAN** indique que les crédits ECTS et les modalités d'évaluation et de compensation feront l'objet d'un vote du Conseil en septembre prochain.

### **10.3. Situation des personnels de l'ESPÉ (proposée par le SGEN-CFDT)**

**Brigitte MARIN** indique que la situation des personnels de l'ESPÉ est actuellement étudiée par le CHSCT de l'UPEC. S'agissant de la surcharge de travail, il convient de rappeler que le renouvellement des personnels est difficile, en lien avec la perte de 133 supports entre 2008 et 2011. En outre, même lorsque les supports sont disponibles, il n'est pas toujours facile de recruter rapidement, notamment sur les sites de Livry-Gargan et de Saint-Denis. La situation a toutefois pu être améliorée via le recrutement de vacataires. Concernant les relations interpersonnelles, des stages de gestion de conflit ont été suivis par l'encadrement.

**Aude DONTEWILLE-GERBAUD** souligne que le recours à des CDD de deux ans n'est pas une solution satisfaisante.

**Brigitte MARIN** indique qu'il sera prochainement possible de renouveler les CDD de deux ans pour une autre période de deux ans, moyennant un changement d'affectation ou une modification de la fiche de poste pour un maintien au sein de la composante.

**Catherine MOISAN** souligne que l'enjeu essentiel reste la transformation des postes en CDD en postes pérennes.

**Sophie CANAC** indique que certains postes de titulaires sont occupés par des contractuels faute de titulaires volontaires.

**Aude DONTEWILLE-GERBAUD** signale que l'absence de volontaires est due au fait que les postes proposés ne sont pas de catégorie A.

**Concettina REGNIER** confirme que le repyramidage effectué il y a quelques années a engendré un certain nombre de difficultés. Une réflexion devra être entreprise en matière de requalification des emplois.

### **10.4. Locaux ESPÉ affectés à la recherche (proposée par le SGEN-CFDT)**

**Brigitte MARIN** rappelle qu'à la création de l'ESPÉ, l'OUIEP était hébergé au sein de locaux de l'annexe du rectorat. Lorsque les membres de l'OUIEP ont quitté l'annexe du rectorat, l'ESPÉ a pu leur apporter une solution provisoire en soustrayant à l'espace dédié aux enseignements, une salle dans le « pavillon Canada ». Il avait toutefois été acté que l'espace occupé par l'OUIEP au sein de ce pavillon devrait être restitué à la formation. 70 000 euros de travaux ont alors été investis par l'ESPÉ pour réhabiliter dans l'urgence un nouvel espace (accueillant auparavant le couple de gardiens partis à la retraite), où l'OUIEP a été hébergé à une période où ne s'était exprimée aucune autre demande de locaux. La situation de la recherche a toutefois évolué depuis cette période avec le lancement d'un certain nombre de projets concernant les laboratoires de recherche associés à l'ESPÉ et aux universités partenaires qui demandent que leur soit affecté un espace de travail. L'objectif est à présent de faire évoluer l'usage des locaux récemment réhabilités pour en faire un espace dédié à la recherche, accessible à tous en fonction des projets en cours, dans un souci d'équité.

Par ailleurs, il convient de signaler que la pression sur les salles et les bureaux est forte, à l'ESPÉ comme à l'UPEC, avec une augmentation massive du nombre d'étudiants. Le rapatriement à Bonneuil des personnels du second degré général ainsi que des enseignements de plusieurs parcours de la mention 2, depuis la création de l'ESPÉ, a accentué cette pression sur les locaux. La demande de création d'un bureau des étudiants qui ne disposent actuellement d'aucun espace de vie étudiante à Bonneuil ajoute à la nécessité de rationaliser l'usage des locaux pour permettre à toutes et tous des conditions de travail satisfaisantes.

**Jean-Yves ROCHEX** rappelle que l'OUIEP est une structure pérenne, alors que les projets ne le sont pas. Se pose la question de savoir comment ces temporalités différentes pourront coexister.

**Catherine MOISAN** objecte que les discussions du 2 février dernier ont montré que l'OUIEP n'était pas une structure. Perdurent encore un certain nombre de problèmes, notamment en lien avec la qualité de la recherche menée et les questions financières. Ces problèmes relèvent de l'UPEC et sont actuellement en discussion. S'agissant des locaux, la solution présentée par Brigitte Marin apparaît satisfaisante.

### **10.5. Etudiants Fonctions Stagiaires en renouvellement de stage**

**Aude DONTEWILLE-GERBAUD** rappelle qu'en Seine-Saint-Denis, les maîtres formateurs, les formateurs de l'ESPÉ et les inspecteurs avaient la possibilité de travailler en commun au travers d'une base, à laquelle les IEN n'ont désormais plus accès.

**Laurent NOÉ** souligne que des discussions sont en cours concernant l'outil MUSES<sup>1</sup>, actuellement utilisé pour le second degré et qui sera utilisé pour le premier degré l'année prochaine. Il convient de rappeler qu'en vertu des textes, les avis respectifs de l'IEN et de la Directrice de l'ESPÉ doivent être distincts. Il semble en revanche nécessaire qu'en cas d'alerte sur certains stagiaires ou d'accompagnement renforcé, les différents acteurs puissent bénéficier de documents partagés. Cela sera possible dans le cadre de MUSES, via un module spécifique, qui sera paramétrable. A l'inverse, les avis respectifs de l'ESPÉ et de l'IEN seront bien distingués en matière de titularisation.

**Stéphane BARDAU** précise que si l'application MUSES sera mise en place à la rentrée prochaine s'agissant de la titularisation, le module de suivi sera déployé à la rentrée 2018.

**Catherine MOISAN** souligne qu'une solution transitoire devra donc être trouvée en attendant le déploiement de ce module.

**Aude DONTEWILLE-GERBAUD** indique qu'il serait nécessaire qu'une permanence de la cellule psychologique soit mise en place sur chaque site.

**Yann BASSAGLIA** confirme que tout sera fait pour qu'une permanence puisse être assurée sur chaque site.

**Aude DONTEWILLE-GERBAUD** souhaite savoir si l'ESPÉ disposera des moyens nécessaires à la mise en place de modules spécifiques pour les renouvelés.

**Anne BERNARD** indique qu'au sein du Val-de-Marne, tous les étudiants renouvelés vont être inscrits dans des groupes de DU Approfondissement. Ces derniers seront en stage le lundi et mardi, et présents à l'ESPÉ le jeudi et vendredi. Des temps de décroisement seront mis en place, afin que les renouvelés puissent se retrouver et échanger sur des problématiques qui leur sont propres. Cette solution ne nécessite pas de moyens supplémentaires.

**Aude DONTEWILLE-GERBAUD** indique que ses propos concernaient davantage la mise en place de dispositifs spécifiques tels que des groupes de soutien au soutien, qui s'appuient sur des partenaires extérieurs. Ces dispositifs nécessitent des moyens.

**Yann BASSAGLIA** confirme qu'il est possible de dégager des moyens financiers. La situation est bien plus compliquée concernant les postes.

---

1

Muses : mutualisation du suivi des enseignants stagiaires

**Aude DONTEWILLE-GERBAUD** souligne qu'une réunion tripartite a été organisée hier dans l'objectif de monter le projet pour l'an prochain, qui doit être construit à la fin du mois de juin. Les participants à cette réunion ne disposaient d'aucun élément concret pouvant servir de base à ce projet.

**Laurent NOÉ** indique qu'une réunion spécifique portant sur l'accompagnement des renouvelés pourra être organisée.

#### **10.6. Prochain conseil**

**Catherine MOISAN** indique que le prochain Conseil se tiendra le 21 septembre prochain. Il serait souhaitable qu'un point relatif au second degré soit inscrit à l'ordre du jour.

#### **10.7. Renouvellement du Conseil de l'ESPÉ**

**Catherine MOISAN** rappelle que les élus du Conseil de l'ESPÉ doivent être renouvelés. Des élections<sup>2</sup> devront donc être organisées.

**Catherine MOISAN** souligne en outre que les relations avec le COSP peuvent être encore renforcées. Il serait donc souhaitable qu'une réunion informelle commune soit organisée.

**Jawad TAYBI** souhaite savoir si les représentants des étudiants pourront encore siéger en septembre prochain.

**Catherine MOISAN** répond que si les représentants étudiants sont devenus fonctionnaires, ce que nous leur souhaitons, ils ne peuvent plus siéger.

*La séance est levée à 17 heures 30.*

---

2

premier alinéa de l'article et D721-6 du code de l'éducation :

Les membres des conseils sont désignés pour un mandat de cinq ans, à l'exception des représentants des usagers dont le mandat est de deux ans. Le mandat des membres des conseils prend fin lorsqu'ils ont perdu la qualité au titre de laquelle ils ont été élus ou nommés.

La date de proclamation des dernières élections des membres non usagers de l'ESPE étant le 20 novembre 2013, le prochain renouvellement du Conseil devra intervenir avant le 20 novembre 2018.